

Avoriaz, le 28 février 2022

**PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA
LUNDI 20 DECEMBRE 2021
Office de Tourisme - 44 promenade du festival
74 110 AVORIAZ**

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Eric DUSSART.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Messieurs GILBERT Joël et GALLAND Albert se portent volontaires.

Damien TRETHER, Directeur de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Rapport Moral du Président (Résolution 1).
- 2/ Rapport de l'expert-comptable et approbation des comptes (Résolution 2).
- 3/ Quitus de gestion (Résolution 3).
- 4/ Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de l'exercice 2021/2022 (résolution 4).
Sont membres sortants cette année :
Messieurs : Alain BLAS, Georges COQUILLARD, Guy DION, Eric DUSSART, Francis GIDOIN et Bernard TAVERNIER.
- 5/ Information sur la suspension des services TV/Internet distribués par l'infrastructure horizontale coaxiale de l'ALDA en septembre 2022.
- 6/ Questions diverses.

Annexes :

Annexe 1 : Rapport moral du Président

Annexe 2 : Bilan et compte de résultat simplifiés

Annexe 3 : Budget 2020-2021 comparé aux comptes

Annexe 4 : Présentation projetée en séance

Les annexes de ce procès-verbal sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'ALDA à l'adresse : <http://www.alda-avoriaz.eu>
(Onglet Documents ⇒ Documents officiels).

Vous pouvez également vous adresser à nos services pour obtenir ces documents par courriel.

1/ RAPPORT MORAL DU PRESIDENT (résolution 1)

Mesdames, Messieurs,

Cet exercice 2020-2021 aura été bien singulier avec l'impossibilité d'ouvrir notre domaine skiable qui a cependant bénéficié d'un enneigement exceptionnel et l'incapacité de nous retrouver physiquement pour tenir certains des rendez-vous annuels qui rythment la vie de notre association.

Je tiens une nouvelle fois à remercier, à l'occasion de l'hiver dernier, les partenaires station, commerçants, structures publiques et parapubliques dont la mobilisation aura tout de même permis de proposer à nos membres un minimum de services et d'activités qui auront été particulièrement appréciés et ont généré une satisfaction dans l'ensemble globalement positive en dépit de cette situation exceptionnelle.

Les directives gouvernementales en vigueur l'hiver dernier nous ont conduit à organiser deux de nos Assemblées Générales par voie de consultation écrite. L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2021 a permis de procéder au renouvellement du tiers sortant du Syndicat de l'ALDA, étape essentielle pour procéder à l'élection d'un nouveau Président et permettre la succession de Guy Dion qui avait démissionné en août 2020. Comme vous en avez probablement pris connaissance, j'assume cette fonction depuis le 19 avril 2021, accompagné de Francis GIDOIN en tant que Vice-Président que je tiens à remercier vivement pour son soutien.

Ce rapport moral porte sur la conduite de l'exercice 2020-2021. Il vous permettra d'apprécier le traitement de notre exercice budgétaire et vous tenir informé des différents sujets déterminants pour l'ALDA et la communauté avorazienne.

1. Clôture des comptes - Exercice 2020-2021 :

Ce budget avait été construit à l'issue du premier confinement et proposait de reconduire une cotisation fixée à 4,30 €/m². Après avoir connu une fermeture anticipée de la station fin février 2020, le Syndicat a su rester à l'écoute de ses membres et tout particulièrement des socioprofessionnels confrontés à une situation économique fragilisée.

Ainsi, les investissements initialement proposés avaient été mis en suspens, permettant la construction d'un budget dégradé au regard des enjeux auxquels nos différentes missions nous demandent de faire face et de la progression que nous nous devons de nous imposer dans un marché des stations de montagne de plus en plus compétitif.

Ce budget avait aussi été mis en forme à une époque où les restrictions applicables aux domaines skiables au titre de l'hiver 2021 n'étaient pas encore connues : les frais de personnel et de nombreuses charges avaient donc été calibrés dans l'optique d'une saison normale.

La clôture prévisionnelle prévoyait un déficit de 54 607 €. Le résultat sera finalement de 10 978 €. Comme vous pourrez le constater à la lecture des indicateurs financiers qui vous ont été communiqués, certains efforts ont été consentis pour permettre de conserver notre équilibre budgétaire. Il faut cependant se rappeler que notre budget est composé d'une grande majorité de lignes incompressibles, ne pouvant être réduites ou faire l'objet d'économies, que la station soit commercialisée ou non.

La moindre fréquentation hivernale et les mécanismes d'aides gouvernementales viennent essentiellement expliquer cet écart entre le résultat budgété et le résultat réalisé car ils auront induit un certain nombre d'économies :

- Sur le personnel dédié à l'accueil de la station : deux agents en moins, des plannings adaptés dans les périodes creuses permettant de bénéficier du remboursement de l'activité partielle, pas de nécessité de recourir à l'emploi d'employés extras habituellement engagés pour permettre la coordination des départs le samedi matin et le renfort de nos équipes sur la zone d'arrivée le samedi après-midi.
- Une consommation de carburant plus faible, les luges à bagages étant moins sollicitées, l'activité liée à leur réassort avec l'utilisation de nos motoneiges a été réduite.
- Une exonération de charges sociales d'environ 40 000 € (contexte COVID, cette somme intégrant aussi un reliquat de l'exercice 2019-2020).

En complément, l'enneigement exceptionnel de l'hiver dernier aura aussi eu un impact sur nos frais de personnel espaces verts : le manteau neigeux résiduel du mois de mai nous ayant contraint à décaler d'une quinzaine de jours l'embauche de notre équipe. La moindre fréquentation a permis de réduire le budget alloué chaque année à nos opérations de nettoyage.

En parallèle, certains postes ont fait l'objet d'une augmentation substantielle :

Les contraintes et obligations découlant des directives étatiques auront aussi eu pour conséquence d'alourdir certains postes :

Par exemple, les frais d'Assemblée font l'objet d'un dépassement de 10 K€ : le mode d'organisation par voie de consultation écrite a nécessité d'adresser les convocations et procès-verbaux en recommandé, ce que n'imposent pas nos statuts dans un cadre habituel.

Les honoraires juridiques font l'objet d'un dépassement de 20 K€ ; comme je l'expliquai à l'occasion de notre assemblée estivale, la judiciarisation de notre société amène l'ALDA à prendre toutes les dispositions nécessaires pour défendre ses intérêts et être en mesure d'apporter réponse à des sujets parfois très techniques, nécessitant de recourir à des conseils spécialisés.

2. Urbanisme

La Communauté de Communes du Haut Chablais (CCHC) a procédé à l'arrêt du PLUI-H en date du 14 septembre 2021. Le processus avant adoption définitive doit respecter le cadre réglementaire applicable.

Ce projet de règlement couvre les 15 communes du Haut-Chablais dont Morzine-Avoriaz. Il est désormais accessible au public et consultable sur le site internet de la CCHC). Il a fait l'objet d'une notification d'arrêt auprès des Personnes Publiques Associées :PPA (Préfet, Présidents du Conseil Régional, Départemental, des chambres consulaires, DDT...) qui disposent d'un délai de trois mois pour formuler des remarques qui seront éventuellement prises en compte pour en modifier certains aspects. Le commencement de l'enquête publique ouverte aux citoyens est envisagée vers le 15 décembre 2021 à notre connaissance, elle sera aussi conduite de manière dématérialisée. Cette consultation des citoyens est l'occasion pour chacun de pouvoir s'exprimer auprès du commissaire enquêteur qui jugera s'il est approprié de prendre en compte les remarques ainsi formulées dans le texte final. L'ALDA est bien entendu mobilisée et fera part de ses éventuelles remarques dans le cadre de cette enquête publique sachant que ce document fixe les objectifs de planification et d'aménagement pour les 20 ans à venir. Il est d'ores et déjà notable que notre association, comme cela est déjà précisé dans le texte du PLU modification n° 10 en vigueur, devra être consultée dans le cadre de tout projet d'aménagement sur le territoire du lotissement, ceci venant pérenniser l'une de nos fonctions essentielles : la sauvegarde du concept architectural de la station.

L'ALDA s'intéresse actuellement de très près à un second sujet relevant de l'urbanisme : la nouvelle réglementation portant sur le renforcement de la sécurité incendie en façade applicable aux nouvelles constructions et rénovation des immeubles de moyenne hauteur.

Un travail de recherche a été entamé par des membres de notre commission urbanisme pour envisager les solutions permettant de rendre compatibles les exigences du cahier des charges du lotissement avec des directives nouvelles particulièrement contraignantes car excluant l'usage du bois en le remplaçant par des matériaux alternatifs pour les revêtements extérieurs des immeubles mesurant plus de 28 mètres. Ce sujet a aussi été pris en considération par la Commune qui organise une réunion de travail le 16 décembre 2021 à laquelle l'ALDA participera.

3. Suspension du service internet/TV distribué par l'ALDA par l'infrastructure horizontale coaxiale

L'ALDA a entamé en novembre 2021 une campagne de communication annonçant cette suspension pour septembre 2022. Cet avis d'alerte a été communiqué aux Syndics de copropriété et véhiculé par le biais des adresses internet connues de nos services et sur sa page Facebook.

Cette décision s'inscrit dans la continuité des annonces et informations régulièrement diffusées depuis 2018 par le biais des comptes rendus d'Assemblée Générale et du bulletin L'Avoriazien. Si vous n'avez pas été destinataire de cette information, je vous invite à en prendre connaissance en vous rapprochant de nos services administratifs.

4. Divers

Je dois vous informer que l'ARCEP a formalisé en date du 3 novembre 2021 l'ouverture d'une instruction à l'encontre de l'ALDA, cette procédure ayant été initiée par une requête de la société Net and You. L'ouverture de cette instruction est relative au manquement supposé de l'Association du Lotissement du Domaine d'Avoriaz (ALDA) aux dispositions des articles L36-6 et L.34-8-3 du code des postes et des communications électroniques et des décisions n°2009-1106, n°2010-1312, n°2015-0776 et n°2020-1432, relatives à l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut-débit en fibre optique. Elle est ouverte sur le fondement des articles L.36-11 et D.594 du code des postes et communications électroniques.

L'ALDA s'est bien entendu adjointe la collaboration de deux avocats spécialisés en droit des Télécoms afin de défendre ses intérêts.

Une première réponse doit être adressée à l'ARCEP au plus tard le 8 décembre 2021. Cette convocation à l'Assemblée Générale étant rédigée le 3 décembre, nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de vous apporter une information complète. Nous vous donnerons un complément d'information à l'occasion de notre assemblée de fin d'année.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes cordiales et sincères salutations.

Eric DUSSART
Président de l'ALDA

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 365

Nombre de voix présentes ou représentées : 910

Nombre de voix exprimées : 910

Nombre de OUI : 817

Nombre de NON : 70

Nombre d'ABSTENTIONS : 23

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 0

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est approuvée.

2/ RAPPORT DE L'EXPERT - COMPTABLE ET APPROBATION DES COMPTES (résolution 2)

Madame Catherine BOCQUET, expert-comptable de l'ALDA, procède à la présentation des comptes de l'association clos au 30 septembre 2021.

RECETTES

	2020 - 2021	2019 - 2020
Ressources associatives	1 193 437 €	1 151 613 €
Ventes de marchandises	4 761 €	11 871 €
Prestations vendues	67 797 €	85 367 €
Activité globale	1 265 995 €	1 248 851 €

Madame BOCQUET explique que les ressources associatives sont supérieures à N-1 car elles intègrent cette année 41 K€ perçus au titre de la redevance sur les constructions nouvelles (versus 0 pour l'exercice précédent).

La baisse qui apparaît sur les deux autres postes s'explique par la « fermeture » de la station pour l'hiver 2020-2021 (pas de recettes pour le distributeur de boissons chaudes et la bagagerie).

	2020 - 2021	2019 - 2020
Produits de fonctionnement	1 330 096 €	1 302 305 €

Madame BOCQUET ajoute que lorsque l'on rajoute aux produits de l'activité, les indemnités perçues au titre de la prise en charge de l'activité partielle ainsi que les exonérations de cotisations sociales accordées dans le cadre de la crise COVID (41 K€ contre 31 K€ en N-1), les produits de fonctionnement progressent de 28 K€.

CHARGES

	2020 - 2021	2019 - 2020
Charges de fonctionnement	634 620 €	645 049 €

Ces charges de fonctionnement correspondent à toutes les charges de l'association sans les impôts et taxes et sans les charges de personnel.

Elles incluent les frais généraux de l'accueil station, des espaces verts...et de fonctionnement de l'association.

Madame BOCQUET précise que certains postes ont progressé (honoraires juridiques, frais de convocation aux assemblées) mais que ces augmentations ont aussi été compensées par des diminutions (logement du personnel, aménagements confortatifs, carburant...).

Ces charges baissent ainsi de 10 K€ par rapport à l'exercice précédent.

	2020 - 2021	2019 - 2020
Impôts et taxes	15 392 €	17 590 €

Ce poste regroupe la formation professionnelle continue et la taxe sur les salaires. Une baisse est constatée puisque les charges de personnel ont diminué.

	2020 - 2021	2019 - 2020
Charges de personnel	530 634 €	558 897 €

Ce poste « charges de personnel » inclut le brut et les cotisations sociales. La diminution s'explique par une révision à la baisse des effectifs de l'accueil station (moins d'agents permanents et pas d'employés extras le samedi) et par une embauche décalée de l'équipe espaces verts au printemps 2021 (induite par un manteau neigeux résiduel non propice à l'intégration de l'effectif).

RESULTAT

	2020 - 2021	2019 - 2020
Résultat courant non financier	11 462 €	-62 417 €

Après consolidation des recettes, charges et déduction de la dotation aux amortissements (126 K€ contre 136K€ en N-1), le résultat courant non financier progresse de 74K€ par rapport à l'année dernière.

Madame BOCQUET explique que le résultat de l'exercice est obtenu en additionnant à ce résultat non financier le résultat financier et exceptionnel.

	2020 - 2021	2019 - 2020
Résultat financier	481 €	181 €
Résultat exceptionnel	-965 €	-4 181 €
Résultat de l'année	10 978 €	-66 417 €

La différence sur la ligne résultat exceptionnel s'explique par l'absence de vandalisme dans les coursives publiques.

Madame BOCQUET termine ce point en rappelant que le budget 2020-2021 avait été construit sans prendre en compte les divers aléas liés à la pandémie de COVID (moindres charges sur certains postes et des aides de l'état qui ne pouvaient être anticipées).

Nombre Total d'inscrits : 1 365 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 910
Nombre de voix exprimées : 910

Nombre de OUI : 740
Nombre de NON : 70
Nombre d'ABSTENTIONS : 100

Bulletins Blancs : 0
Bulletins Nuls : 0

La résolution n° 3 « Quitus de Gestion » est approuvée.

4/ RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU SYNDICAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021/2022 (résolution 4)

Sont membres sortants cette année :

Messieurs : Alain BLAS, Georges COQUILLARD, Guy DION, Eric DUSSART, Francis GIDOIN et Bernard TAVERNIER.

Se portent candidats au renouvellement du tiers sortant au titre de l'exercice 2021/2022 :

TITULAIRE	SUPPLEANT(E)
Mr BARROIS Philippe	Mr PASTEAU Frédéric
Mr COQUILLARD Georges	Mme NEDELEC Catherine
Mr DION Guy	Mme JACQUINET Louise
Mr DUSSART Eric	Mr MOPTY Timoté
Mr GIDOIN Francis	Mme GIDOIN Caroline
Mr TAVERNIER Bernard	Mr MOPTY Richard
Mme VERDIE Dzenita	Mr BOUCLIER Jean-Michel

La résolution n°4 « Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de 2021-2022 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 365 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 910
Bulletins Blancs : 0
Bulletins Nuls : 0

Résultat des votes :

Monsieur Bernard TAVERNIER (suppléant : Richard MOPTY)
Monsieur Eric DUSSART (suppléant : Timoté MOPTY)
Madame Philippe BARROIS (suppléante : Frédéric PASTEAU)
Monsieur Georges COQUILLARD (suppléante : Catherine NEDELEC)
Monsieur Francis GIDOIN (suppléante : Caroline GIDOIN)
Monsieur Guy DION (suppléante : Louise JACQUINET)
Madame Dzenita VERDIE (suppléant : Jean-Michel BOUCLIER)

Nombre de voix :

807

Sont ainsi élus :

Monsieur Bernard TAVERNIER (suppléant : Richard MOPTY)
Monsieur Eric DUSSART (suppléant : Timoté MOPTY)
Madame Philippe BARROIS (suppléante : Frédéric PASTEAU)
Monsieur Georges COQUILLARD (suppléante : Catherine NEDELEC)
Monsieur Francis GIDOIN (suppléante : Caroline GIDOIN)
Monsieur Guy DION (suppléante : Louise JACQUINET)

Composition du Syndicat de l'ALDA au titre de l'exercice 2021-2022 :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Mr ARENS Emmanuel	Mr ARMENTI Bruno
2	Mr ARNEODO Thomas	Mme SOROCEANU Valentina
3	Mr BARROIS Philippe	Mr PASTEAU Frédéric
4	Mr BEDIN Frédéric	Mme MOREL Anne
5	Mr CLOPPET Jean-Paul	Mme CLOPPET Yvette
6	Mr CLOUTIER Simon	Mme CLOUTIER Hélène
7	Mr COQUILLARD Georges	Mme NEDELEC Catherine
8	Mr DIEDRICH Bernard	Mr SECHAUD Philippe
9	Mr DION Guy	Mme JACQUINET Louise
10	Mr DUSSART Éric	Mr MOPTY Timoté
11	Mme FAMOSE Annie	Mme BORGYE Sarah
12	Mr GALLAND Albert	Mr BARDOT Jean-Marie
13	Mr GIDOIN Francis	Mme GIDOIN Caroline
14	Mr GILBERT Joël	Mr TRARIEUX Jean-Louis
15	Mme LYOBARD Isabelle	Mme COLA Cinzia
16	Mr RICHARD Michel	Mme GRIETTENS Brigitte
17	Mr TAVERNIER Bernard	Mr MOPTY Richard
18	Mr VELLEMAN Jean-Marc	Mr MUFFAT Jean-François

5/ INFORMATION SUR LA SUSPENSION DES SERVICES TV/INTERNET DISTRIBUES PAR L'INFRASTRUCTURE HORIZONTALE COAXIALE DE L'ALDA EN SEPTEMBRE 2022

Mr DUSSART indique aux membres qu'une information relative à la suspension des services TV/internet distribués par l'infrastructure horizontale coaxiale de l'ALDA en septembre 2022 a dernièrement été largement diffusée.

Bernard DIEDIRICH décline les questions que son conseil syndical lui a demandé d'aborder dans le cadre de l'assemblée.

Pierre FILLON demande également à être informé sur ce point et Dzénita VERDIE sollicite un éclaircissement sur les frais juridiques.

1- Point d'information sur la situation avec l'ARCEP

Eric DUSSART répond que l'ALDA a fait l'objet de plusieurs procédures et interrogations de certains de ses membres fondés sur des questions relativement techniques nécessitant le recours à des conseils juridiques spécialisés pour aider l'ALDA à formuler des réponses adaptées et l'assister dans le développement de son réseau.

Concernant la procédure entamée par l'ARCEP, Mr DUSSART informe l'assemblée des demandes exprimées par la partie adverse, la société Net and You, auprès de cette autorité :

- « Constaté que le réseau construit par l'ALDA sur le domaine d'Avoriaz est un réseau FttH et non un « réseau privé » « indépendant » ;
- Constaté que l'ALDA est un opérateur d'immeuble et, à ce titre, soumise au respect des obligations qui découlent de ce statut, prévues par l'article L. 34-8-3 du CPCE et des décisions prises pour son application ;
- Constaté que le montage créé par l'ALDA empêche toute concurrence effective et loyale au détriment de la société NET AND YOU et de la société REAL PROJECT PARTNER. »

Mr DUSSART confirme que la réponse de l'ALDA a été adressée à l'ARCEP dans les temps impartis c'est à dire pour le 8 décembre 2021. Cette réponse revient sur un certain nombre de points sur lesquels l'ALDA présente des avis divergents puisqu'elle ne considère pas son réseau comme répondant à la qualification de FTTH, qu'elle considère que son réseau est privé et indépendant et qu'elle ne dispose pas de la qualité opérateur d'immeuble et qu'elle n'est pas assujettie aux obligations qui en découlent, cette réponse ayant été constituée avec l'assistance de conseils juridiques spécialisés.

Mr DUSSART explique que ces échanges portent une nouvelle fois sur des points extrêmement techniques.

Isabelle COHEN-SOLAL demande si l'ALDA dispose d'une protection juridique.

Mr DUSSART répond qu'il va vérifier et répondra dans le compte rendu. *Note dans le présent PV : vérification faite au 17 février 2022 l'ALDA dispose d'une protection juridique.*

2- Des contacts récents avec le SYANE sont-ils intervenus ?

Eric DUSSART répond que les derniers échanges avec le SYANE datent de la rencontre d'octobre 2020 à l'occasion de laquelle ses représentants lui avaient effectivement fait part de leurs intentions pour Avoriaz. Il rappelle aux membres que le SYANE est en charge de la mise en place du fibrage de la Haute-Savoie dans la continuité du plan initié par l'état pour accélérer le déploiement du raccordement des professionnels et particuliers à la fibre optique. Mr FILLON explique que le SYANE est un Syndicat départemental qui est effectivement en charge de ce déploiement. Concernant la Haute-Savoie en particulier, Mr FILLON affirme que l'opérateur Orange est en charge de l'équipement de quatre grosses agglomérations (Annecy, Cluses, Annemasse, Sallanches) et que le SYANE est délégataire pour équiper le reste du territoire.

Selon Mr FILLON, une carte de zonage a été publiée sur le site du SYANE qui indique qu'Avoriaz est prévu et déclaré comme opérationnel pour le premier semestre 2022 excepté une partie du quartier Amara.

Il ajoute encore que :

- L'engagement du SYANE est de fibrer Avoriaz horizontalement pour le 1^{er} juin 2022 et d'apporter un débit plus important que celui proposé par l'ALDA.
- Dans la continuité, les immeubles étant fibrés verticalement, cela permettra de les raccorder à ce réseau horizontal du SYANE et de permettre à ce dernier d'équiper verticalement ceux qui ne le sont pas encore.
- Les propriétaires pourront alors souscrire des abonnements auprès des opérateurs moyennant un coût mensuel moyen de 25 €.

Certains membres de l'assemblée sont dubitatifs et mentionnent plutôt des prix de l'ordre de 40 € mensuels, soit environ 500 € par an.

Dzénita VERDIE s'interroge quant à la pérennité du réseau ALDA sachant que le SYANE annonce l'éligibilité d'Avoriaz pour l'automne 2022.

Selon Mr DUSSART :

- Une cohabitation des services et la possibilité pour les propriétaires de souscrire des abonnements opérateurs « traditionnels » s'ils le désirent seront probablement possibles.

Il rappelle le coût de fonctionnement mutualisé de l'ordre de 1€/m²/an incluant le bouquet TV et les 100 mégas symétriques apportant la satisfaction générale des utilisateurs.

Mr DUSSART indique aussi que le doublement des ressources en bande passante à budget constant a été activé pour cet hiver afin d'anticiper la consommation croissante de bande passante (la marge de sécurité ayant été de 45% l'an dernier).

Mr ARNULF demande si les installations verticales déployées par STS pourraient être mises à disposition afin d'être raccordées au réseau horizontal du SYANE et si la mixité y est envisageable. Ces interrogations sont communes à un certain nombre de propriétaires selon lui qui s'interrogent sur la pérennité de leur investissement.

José GOMEZ répond que ces installations verticales appartiennent aux copropriétés et qu'elles peuvent être utilisées par n'importe quel opérateur si l'immeuble l'autorise.

Pour Mr DUSSART, certains immeubles laisseront le SYANE s'installer, d'autres rétrocéderont leur réseau (mais celui-ci ne pourra plus être connecté au réseau de l'ALDA), d'autres demanderont peut-être au SYANE d'effectuer un fibrage parallèle à celui de l'ALDA.

3- Est-il envisageable de reporter la date de suspension du service coaxial ?

Pierre FILLON sollicite aussi une explication sur la date retenue concernant la suspension du service coaxial.

Mr DUSSART indique que l'un des impératifs réglementaires historiques de l'ALDA, dans un but esthétique et depuis les origines de la station, a été de proscrire l'implantation d'antennes sur les bâtiments et de mutualiser la

distribution des services TV et radio. Ceci a conduit à déployer une infrastructure de distribution coaxiale de ces services jusqu'au pied des immeubles et chalets au fil de leur construction.

Mr DUSSART rappelle que cette infrastructure coaxiale horizontale, pour bonne partie vétuste, a été sujette à des instabilités récurrentes caractéristiques de ce type de technologie (réseau installé en série, véhiculant un courant électrique faible, sensible aux aléas météo estivaux (orages)...)

Dans le courant des années 2000, il a été décidé par l'ALDA d'adjoindre à cette infrastructure coaxiale TV et de faire profiter ses membres d'un service internet aux performances modestes mais satisfaisantes pour l'époque, moyennant l'acquisition d'un modem coaxial.

Mr DUSSART poursuit en expliquant que l'ALDA a décidé en 2018 de créer un réseau fibre sur la partie lui appartenant, c'est-à-dire le réseau horizontal, et que cette décision a été votée par son Assemblée Générale (92% de pour à l'occasion de l'AGO d'août 2018) : face à une technologie obsolète et potentiellement confrontée à des difficultés de réapprovisionnement de matériel défectueux en cas de panne, l'ALDA a décidé d'organiser la migration vers un système plus fiable, plus facile à entretenir et répondant aux besoins d'utilisation actuels.

Mr DUSSART rappelle que chaque copropriété a la faculté d'équiper sa verticalité en fibre optique et que chaque propriétaire d'appartement peut ensuite décider d'acheter un modem fibre et de se raccorder à cette « colonne vertébrale » (moyennant le respect de certaines références matérielles et le référencement obligatoire auprès de la supervision du réseau ALDA pour être conforme à la réglementation).

La grande majorité des immeubles et chalets est à ce jour équipée, exceptés les immeubles Fontaines-Blanches, Cédrat, Snow, Hauts-Forts 1 et quartiers Crozats/Amara (ces derniers relevant d'une situation un peu particulière en disposant d'un système Wi-Fi alternatif). Le raccordement horizontal de ces quartiers a d'ailleurs été intégré au budget ALDA 2021-2022 et devrait être opérationnel pour l'hiver prochain, l'ALDA attendant le feu vert pour utiliser les réseaux souterrains dont le groupe PVCP est propriétaire. (Le groupe doit finaliser un développement et autorisera l'ALDA si de l'espace est encore disponible dans ses fourreaux).

Un membre demande pourquoi ces immeubles ne sont pas connectés au réseau ALDA.

Mr DUSSART répond que l'ALDA est responsable de l'acheminement horizontal (jusqu'au pied d'immeuble), que ces immeubles sont connectés au réseau ALDA, mais qu'ils ont choisi jusqu'à présent de ne pas procéder à leur fibrage vertical.

Mr JOMBART demande si STS pourra travailler dans la saison pour l'installation des modems fibre, étant toujours dans l'attente d'une réponse de STS.

Mr DUSSART confirme mais précise que les demandes étant nombreuses, les délais peuvent être plus importants en ce moment.

Mr DUSSART termine ce point en rappelant que :

- La suspension du réseau coaxial avait été annoncée il y a 4 ans à l'occasion du vote de 2018, qu'elle a depuis fait l'objet d'un certain nombre de rappels et communications.
- L'ALDA doit prendre en compte et ne peut ignorer le risque technologique de panne évoqué au cours de son intervention et qu'il est encore temps pour les immeubles non fibrés, si leur décision était prise rapidement, de se rapprocher d'une société pouvant réaliser ces travaux avant la migration de septembre 2022.
- Conserver le réseau horizontal coaxial en service génère des coûts de fonctionnement que l'association pourrait économiser.
- Sur environ 2 500 points de connexion, 1 300 sont déjà équipés d'un modem fibre à ce jour.

4- NEXITY contrat de maintenance verticale pour les copropriétés

Eric DUSSART confirme que la réponse à la question récurrente de savoir dans quelles conditions doit s'opérer l'entretien vertical des réseaux coaxiaux n'a pas encore été apportée.

L'ALDA préconise en effet aux immeubles et syndicats de mettre en œuvre des contrôles préventifs de leurs réseaux verticaux auprès du prestataire de leur choix afin de les conserver en bon état de fonctionnement et d'éviter ainsi les urgences récurrentes de début de saison qui induisent une multitude de demandes d'intervention sur des pannes qui auraient ainsi pu être détectées préalablement.

Mr DUSSART évoque un budget de l'ordre de 500 € annuels pour un immeuble comme les Hauts-Forts 2 composé d'une cinquantaine d'appartements.

6/ QUESTIONS DIVERSES

- Coursives publiques

Laurent GRABKOWIAK des Alpages 2 demande si les coursives du haut de la station bénéficient d'une égalité de traitement avec celles des autres quartiers.

Mr GRABKOWIAK indique que des pannes récurrentes impactent le bon fonctionnement des passages publics des Fontaines-Blanches et Alpages 1. Il demande à l'ALDA de reporter cette situation inadmissible aux instances de la CCHC.

Eric DUSSART répond que ce sujet crucial ne concerne pas uniquement les coursives citées précédemment. Il cite pour exemple les pannes récurrentes de l'ascenseur public des Hauts-Forts.

Mr DUSSART déplore cette situation et confirme que les services de la CCHC sont très fréquemment alertés par l'ALDA et d'autres structures de la station et sollicités pour que les interventions de l'ascensoriste en charge de la maintenance générale fassent preuve de davantage de diligence.

- Parkings : bornes de recharge électriques

Didier JOMBART fait remarquer que les parkings couverts ne disposent que de quatre bornes de recharge.

Mr CLOPPET, exploitant des parkings, répond que ce besoin est en effet en augmentation et que quatre bornes complémentaires ont été commandées. Le prestataire n'ayant pas livré en temps et en heure, ces nouvelles installations seront déployées en janvier 2022.

- Urbanisme

Mme COLLOUD du Yucca/Cedrela demande si le projet d'aménagement de la place Jean Vuarnet a fait l'objet d'avancées.

Mr DUSSART précise aux membres que cette place doit être aménagée spécifiquement pour résoudre le conflit d'usage quasi permanent occasionné par la cohabitation des skieurs, piétons, traineaux et machines : l'objectif étant d'isoler la circulation des piétons suivant le projet qui semble avoir été retenu par la mairie.

Il rappelle les options qui avaient été étudiées :

- Une passerelle piétonne.
- Un aménagement permettant aux cochers/machine/piétons de rallier la gare du 3S grâce à l'aménagement d'une place surélevée et la création d'un tunnel dédié aux skieurs (projet qui avait la faveur de l'Alda).
- Un passage souterrain depuis la partie enterrée du 3S jusqu'au Sépia.
- Un passage souterrain depuis l'entrée de l'ancien restaurant « Le Petit Vatel » jusqu'aux molloks du Sépia (projet ayant la préférence de l'équipe municipale).

Mr DUSSART rappelle que ce projet est lié aux deux permis de construire déposés (l'hôtel sur le secteur aval du boulevard des skieurs et la réhabilitation de la gare supérieure du téléphérique) sachant que les promoteurs de ces deux opérations doivent participer financièrement à cet aménagement.

Mr DUSSART termine en annonçant qu'un recours a été constitué à l'encontre du permis de l'hôtel et qu'il ne dispose pas de nouvelles informations concernant l'aménagement de la place depuis la réunion de concertation à laquelle Mme COLLOUD avait participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 avec les remerciements d'Eric DUSSART.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.

Le Président de l'ALDA
Eric DUSSART



Le Secrétaire de séance
Damien TRETHAU

